La liste des lauréats de notre Concours du plus Gracieux Sourire

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

1.153e M. MASSY Gaston, rue Léon-Pecqueur, 25, à WAZIERS.
1.154e M. VANHOVE Isidore, rue du Grand-Saloon, 13, à LILLE.
1.155e Mme HOUDART Madeleine, rue St-Pol, à PERNES-EN-ARTOIS.
1.156e Mme JAMEES Pauline, rue Descamps, 56, à TOURCOING.
1.157e Mme LAMONNIER Thérèse, rue Brasseur, 6, à FIVES-LILLE.
1.158e Mme Georgette DUHEM, rue Nationale, à SAINS-EN-GOHELLE.
1.159e M. POLAERT Désiré, route d'Arras, 15, à THUMESNIL.
1.160e M. CEUGNIET Roger, rue de la Gergue, à MERVILLE.
1.161e M. HAULLUIN François, rue Fénelon, 90, à HELLEMMES.
1.162e Mme PLESSIS Marceau, cité Crombez, 139, à NOYELLES-GODAULT.
1.163e M. COURTECUISSE Georges, rue Jules-Ferry, 47 bis, à LOOS-LEZ-LILLE.
1.164e M. TAFFIN Paul, rue de l'Englet, à GONNEHEM.
1.165e M. GLACON Gilbert, rue Pré Englard, à PERNES-EN-ARTOIS.
1.166e M. DUPONT Arthur, rue de Marquette 115, à LA MADELEINE.
1.167e Mme WANCRENIER Francine, rue des Moulins, à SANTES.
1.168e M. CANTIEZ Marcel, rue de la Colombie, 2, à BRUAY-EN-ARTOIS.
1.169e M. BIGO Reymond, rue Roland, 18, à LILLE.
1.170e M. DIEUDONNÉ Auguste, rue de Canteleu, cité Menu, 11, à LILLE.
1.171e M. BRABANT Jules, rue de Trévise, 50, à LILLE.
1.172e M. BAR Lucien, rue du Duc-d'Aumale, 12, à BRUAY-EN-ARTOIS.
1.173e M. VERMEERSCH Paul, rue Pierre-Curie, 18, à HELLEMMES.
1.174e M. FOURNIER Emile, rue Abregain, 36, à LIEVIN.
1.175e M. SAINTIF Julien, rue du Grand-Saloon, 33, à LILLE.
1.176e M. ALBUMAZARD Fernand, rue Jules-Guesde, 7, à SAINT-AMAND.
1.177e M. VILLAIN Ernest, rue Chaptain, 54, Fosse 12, à LENS.
1.178e Mlle Andrée MARCOUX, rue Raspail, 44, à LILLE.
1.179e M. COUSIN Henri, rue de la Bataille, terrain de l'Hospice, à LENS.
1.180e Mme BERTIER Henriette, rue Léon-Ridez, 4, à HAUBOURDIN.
1.181e M. DASSONVALLE, Grande Rue, à ANNAY-SOUS-LENS.
1.182e Mme Renée GUEROUT, boulevard Thiers, 90, à BETHUNE.
1.183e M. François KUSMIERK, rue Jules-Olaretie, 7, à WINGLES.
1.184e M. ONRAEDT Lucien rue L.-Vital, 2, à LA MADELEINE.
1.185e M. BRICE Maurice, rue Albert-Samain, 23, à LILLE.
1.186e M. DEMEULEMEESTER Michel, rue Ronsard, 22, à LIEVIN.
1.187e Mme MOUTON, rue de Mulhouse, 14, à LILLE.
1.188 M. PENNEL Henri, rue Carnot, 19, à MONS-EN-BARŒUL.
1.189e M. COURIER Gaston, rue Marceau, 35, à ASCQ.
1.190e M. THIERY Edmond, rue Francis-de-Pressensé, 1, à FIVES-LILLE.

Ce dernier lauréat a donné le chiffre de 117.323 comme réponse à la question subsidiaire ; différence avec 135.115, nombre de réponses parvenues : 17.787.

Lire demain, la suite de la liste des heureux gagnants.

Les gagnants peuvent retirer leurs prix dans les bureaux du « Réveil du Nord », 186, rue de Paris, à Lille

Rappelons, à ce sujet, le texte de l'article 9 du Règlement, disant :

« La liste des prix représente une valeur de 151.500 francs. Les prix seront à la disposition des gagnants en nos bureaux, à Lille, 186, rue de Paris, dès la publication des résultats du concours dans nos colonnes.

« Il suffira aux concurrents de justifier de leur identité pour les y réclamer.

« Les frais d'envoi seront à la charge des bénéficiaires qui demanderont l'expédition de leurs prix ».

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Mardi 31 Décembre 1929

Soleil : Lever à 7 h. 46 ; coucher à 16 h. 1.
Lune : Lever à 8 h. 40 ; coucher à 16 h. 3.
Aujourd'hui : St-Sylvestre. Demain : Nouvel An.

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 30 décembre 1929, à 18 heures :
Baromètre : 758 mill. ; hausse depuis la veille à 9 h. 30 : 5 mill. 5.
Thermomètre : Fronde : 7.3 ; minima : 4.5 atteint à 6 h. 30 ; maxima : 9.0 atteint à 15 heures.
Etat hygrométrique : 97 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 9 h. 30 : 4 mill. 2 ; Direction du vent : Sud Sud-Ouest ; Etat du Ciel : très peu nuageux.
Temps probable pour mardi : frais, quelques pluies.

PREVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord : Temps très médiocre, ciel alternativement couvert avec pluie et nuageux avec averses éclaircies, quelques averses, vent d'Ouest ou Sud-Ouest 15 à 16 m. ; même température.

Les grands travaux de la région du Nord

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

L'ensemble des travaux se monte à 520 millions. La participation de l'Etat sera de 260 millions et la Chambre de Commerce envisage que ses disponibilités et des emprunts lui permettront de prendre à sa charge pour 135 millions de travaux.

Sont compris dans la première tranche, la prolongation de la jetée Est qui doit avoir 700 mètres de longueur ; la construction d'une nouvelle jetée pleine à l'Ouest, d'une longueur de 750 mètres, ce qui permettra d'avoir un vaste avant-port où seront établis un môle d'accostage de 300 mètres de longueur sur 50 mètres de largeur ; la construction d'un dock flottant de 11.000 tonnes qui sera place dans le prolongement du quai des Anglais.

Mais sans attendre la réalisation de ce gigantesque programme, il est actuellement procédé à la construction d'un important outillage complémentaire des quais. Cinquante-trois grues roulantes, d'une puissance de levage variant entre 3.000 et 10.000 kg., sont en voie d'installation. Elles sont construites d'après les modèles les plus récents et sont judicieusement choisies pour chaque catégorie de travail en vue d'un rendement maximum.

Aux grues flottantes de 10 et 50 tonnes déjà en service viendront s'adjoindre, dans un délai rapproché, une grue de 20 tonnes et une autre de 120 tonnes.

Lorsque l'ensemble de ce programme aura été achevé, les possibilités du Port de Dunkerque se trouveront considérablement accrues et le trafic grandement facilité.

Il n'est pas douteux qu'à ce formidable accroissement de moyens corresponde, dans un avenir proche, un essor accru, tout l'essor que le port de Dunkerque est en droit d'espérer et qu'attendent de lui nos régions industrielles et agricoles.

R. BOULY.

Pour suivre : Le Sanatorium de Liessies.

La crise de la chicorée

Une démarche des producteurs et sécheurs de la région du Nord auprès du Ministre de l'Agriculture

M. le Ministre de l'Agriculture a accordé une audience aux défenseurs de la chicorée.

Présentée par M. Mehleu, sénateur, la délégation comprenait de nombreux parlementaires du Nord et du Pas-de-Calais et notamment MM. Maurice Vincent, Bergeroit et Faure, députés de la Flandre Maritime, ainsi que M. Lesaffre, maire de Holque et président du Syndicat des sécheurs de chicorée de France, MM. Ch. Vilain, G. Hostens P. Ledoux et P. Richebach.

M. le sénateur Mahieu fit un exposé très clair et très documenté de la question qui donne lieu à un échange de vues auquel M. Potié, sénateur, et MM. Maurice Vincent, Bergeroit et Faure prirent une part très active. Comme conclusion de la discussion il lui décidé avec M. le Ministre que l'étude des moyens préconisés serait faite sans retard et qu'à ce sujet une commission interministérielle fonctionnerait à partir du 10 janvier.

M. Florimond Desprez, président de la Société des Agriculteurs du Nord s'était également joint à la délégation et a fait un pressant appel en faveur de la chicorée.

Une camionnette est tombée dans le canal à Douai

Son conducteur, un boucher de Flers-en-Escrebieux, s'est noyé

Hier vers 18 h. 30 un terrible accident s'est produit à Douai, voici dans quelles circonstances :

M. Emile Potier, marchand boucher, demeurant rue de la Briquette, à Flers-en-Escrebieux, descendait dans la camionnette qu'il pilotait, la rue Alphonse-Hayez. Que se passa-t-il exactement ? L'automobiliste fut-il trompé par l'obscurité au point de ne pas voir le canal qui coule au bas de l'artère ou bien la direction de sa voiture ne fonctionna-t-elle pas ? Toujours est-il que le véhicule traversa le quai d'Alsace, franchit la berge dépourvue à cet endroit de garde-corps et vint se jeter à l'eau.

Des passants, tout aussitôt donnèrent l'alarme, et l'on se mit en devoir de porter secours au malheureux, mais il fut assez difficile de retirer l'infortuné boucher de la camionnette qui s'était renversée et lorsqu'on y parvint, la mort avait fait son œuvre. Le corps du malheureux a été transporté à la Morgue.

M. Léon DAUDET est grâcié

M. Doumergue a signé hier les décrets gracianl M. Léon Deudet, M. Camille Reneuil et un certain nombre de gérants et distributeur de journaux et tracts : MM. Gaullet, Perdrizot, Croizet Carreau, Witsch, Baubl, Poupon (Corentin), Poupon (G.), Burger, Carré, Mich.

La digue d'un lac artificiel se rompit en Belgique

DE NOTRE RÉDACTION BELGE

Le long de la route de Charleroi à Couillet se trouvent d'anciens terris de charbonnages au haut desquels a été construit un lac artificiel maintenu par des digues et ayant une étendue d'un hectare et une profondeur moyenne d'un mètre. Ce réservoir contient les eaux de décantation des usines Solvay à Couillet. La nuit dernière, une des digues a cédé. L'eau s'est précipitée le long des terris, arrachant les terres et le torrent arrivé sur la route s'est engouffré sous le pont qu'il a détruit, a renversé les murs des jardins de la route de Châtelet et est entré dans les maisons, emplissant les caves et les rez-de-chaussée. Les habitants n'ont eu que le temps de se réfugier aux étages.

On évalue à 5.000 tonnes le volume des eaux et des terres qui ont envahi Couillet. Heureusement, il n'y eu aucun accident de personne.

Sensationnelle capture dans le canal de Seclin

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

« Eh ! Joseph t'as une attaque ! »

Tout à coup, vers la fin de la journée, à l'heure où le soleil se couche et dessine dans l'horizon des ombres émouvantes, un cri strident retentit dans l'espace. « Eh Joseph, t'as eun attaque » ! D'un bond Joseph, qui essuyait les tables que venaient de quitter des consommateurs, fut sur sa gaule dont une partie et les 40 mètres de fil disparaissaient sous l'eau.

Prudemment, aidé de ses amis, MM. Dufourau Victor et Grave Claude, M. Tegethoff, tout pâle — on a beau faire le malin, ça vous fait tout de même quelque chose, n'est-ce pas ? — ramenait sur la berge son redoutable ennemi, un brochet de plus de 12 livres, mesurant 87 centimètres de longueur — un arrière petit-cousin, sans doute d'un autre de 23 livres (1 m. 14 de long) qu'il avait attrappé en 1911 à Merville.

Après nous avoir autorisé à prendre la photographie de sa victime, M. Tegethoff prit alors le chemin de Lesquin où, dans un restaurant le superbe brochet fut offert aux fins gourmets de l'endroit.

R. L.

Almazoff va-t-il être mis en liberté provisoire

Son avocat a fait une demande dans ce sens au juge d'instruction et s'est en outre, opposé à toute nouvelle expertise

Me Jean-Charles Legrend, le défenseur d'Almazoff, a remis hier après-midi, à M. Metifies, juge d'instruction, une longue note dans laquelle il résume les charges qui pèsent sur son client et s'attache à les réfuter. Il conclut en demandant que l'information soit close par un non-lieu et, en attendant, demande d'ordonner sa mise en liberté provisoire, sous caution. Voici les principaux passages de la note remise par l'avocat :

« L'instruction, dit-il, est aujourd'hui terminée, non seulement cette instruction n'a pas établi la preuve de sa culpabilité d'Almazoff, mais elle ne pas réussi à rassembler le faisceau des présomptions graves, précises et concordantes qui pourraient seules justifier le renvoi de l'inculpé devant la Chambre des mises en accusation ».

Puis, l'avocat s'en prend ensuite au témoin Jean-Baptiste Flottès. « Ce témoin est suspect, dit-il ; sa mémoire est d'une précision formelle sur la partie de la journée qui charge l'inculpé, elle est inexistante sur les points qui permettraient de s'assurer si le témoin dit la vérité. Est-ce sur un parell témoignage, demande Me Jean-Charles Legrand, que l'on prétend sérieusement fonder une accusation ? »

Parlant du rapport de M. Amy, Me Jean-Charles Legrand dit notamment : « M. Amy, dit-il, semble conclure à l'identité du sang de Rigaudin et du sang prélevé par lui sur le papier vitrauphane de la rue Saint-Gilles. Malheureusement, ses constatations n'ont aucune valeur scientifique. Par contre dit-il, il est bien établi par l'expertise en écritures que l'étiquette de la melle n'est pas de la main d'Almezoff ; il est établi en outre que l'information présente des irrégularités et des illégalités. Ces irrégularités sont si certaines que vous avez dû dit l'avocat, s'adressant à M. Metifies, confronter les enquêteurs Lillois et Parisiens par procès-verbaux réguliers et de confronter avec Almezoff les auteurs des prélèvements suspects de la rue Saint-Gilles.

Et la conclusion de cette longue note est formelle :

« Depuis trois mois d'instruction, conclut l'avocat, l'accusation cherche encore les charges qui justifierait sa thèse. Un parell dossier ne peut être soumis à la Chambre des mises en accusation, ni au contrôle éventuel de la Cour Suprême. Rien n'explique l'arrestation d'un homme qui ne cesse d'affirmer son innocence. Cette affaire se présente avec les lacunes et les singularités habituelles aux erreurs judiciaires. C'est pourquoi Almazoff a l'honneur de vous demander de clore par un non-lieu votre information et dès à présent d'ordonner sa mise en liberté provisoire sous caution ».

Une demande de contre-expertise...

Au nom de Mme Cleire Duran, sœur de Rigaudin, partie civile, Me de Moro de Gieferri, a adressé à M. Metifies, juge d'instruction, une lettre dans laquelle il demande une contre-expertise au sujet du rapport établi par M. Amy, sous-directeur de l'identité judiciaire. L'avocat déclare avoir entière confiance dans la science et la conscience de M. Amy, mais le rapport ayant fait naître, semble-t-il, des controverses, il est nécessaire de clore la discussion dans l'intérêt de la vérité. « Une seule chose compte : Est-on en face de sang humain ? Et personne ne songe à contredire sérieusement cette affirmation de l'identité judiciaire, mais on s'efforce d'atteindre l'autorité de l'expert, la partie civile ne saurait consentir à cette équivoque. »

Ajoutons que M. Metifas a pris la décision de désigner trois nouveaux experts.

...à laquelle l'avocat d'Almazoff s'oppose

Me Legrend, avocat d'Almazoff, a alors adressé au juge d'instruction une lettre dans laquelle il s'oppose à toute nouvelle expertise.

« L'accusation, sous sa responsabilité et par son seul choix a, dit-il, désigné M. Amy pour procéder aux vérifications scientifiques nécessaires. Le rapport déposé se révèle discutable, soit que M. Amy n'ait pu découvrir ce qui n'existe pas, soit qu'il ait produit des affirmations erronées. L'accusation n'est pas satisfaisante de ce rapport. Ce n'est pas une raison suffisante pour qu'il soit procédé à une contre-expertise qui aurait pour résultat de prolonger la détention de l'inculpé. »

Me Legrand conclut en demandant au juge d'ordonner, dans tous les cas, la mise en liberté provisoire d'Almezoff. »

Terrible tragédie

Un homme tua ses deux fillettes, sa femme et se suicida

On mande de Soleure : M. Hans Roth, propriétaire d'un magasin de draps, a tué, à coups de pistolet ses deux fillettes, âgées respectivement de 7 et 10 ans, et sa femme. Puis il s'est suicidé.

Un cinéma en flammes à Bruay-en-Artois

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Des spectateurs purent l'empêcher d'entrer à nouveau dans la cabine, où comme un insensé, il voulait tenter de jeter les appareils de projection dans le jardin voisin. La cabine est, en effet, édifiée sur une plate-forme, hors de la salle de spectacle. Pendant ce temps, l'alarme était donnée et il y eut une bousculade dans la foule, heureusement peu dense, qui gagnait les portes de sortie.

Cependant, grâce au sang-froid des agents de police de service, aucun spectateur ne fut blessé et l'évacuation fut faite en quelques minutes. Bientôt on vit les flammes s'engager dans l'orifice de projection aménagé dans le mur-sud du Cinéma Duclos. Par cette ouverture d'appel d'air et activées par un vent assez violent, les flammes gagnèrent la salle elle-même.

Un formidable brasier

Tout le mobilier, les sièges, le matériel, la toilure ne tormaient plus qu'un effrayant brasier. Des chevrons et jullés étaient projetés avec une grande force et les flammes menaçaient sérieusement le Mairie contiguë à l'établissement, ainsi que d'autres habitations. Fort heureusement les pompes communeles arrivèrent sur les lieux du sinistre moins de dix minules après et sous la conduite de M. Henguez, directeur des travaux municipaux et M. Louiseau, surveillant. Elles se mirent immédiatement en action presque aussitôt. Egelement furent emenées les pompes du service départemental d'incendie siégeant à la Compagnie des Mines de Bruay et dont l'action fut dirigée par MM. Bertran, ingénieur des travaux du jour et Dufossé, ingénieur. Les efforts conjugués de ces moyens rapides de secours furent très efficaces et l'on put ainsi faire la part du feu. Deux heures plus tard, il ne restait plus dans la salle du Cinéma que les murs et quelques poutrelles branlantes mais la maison d'habitation de Mme Duclos avait été préservée de même que la Mairie et les maisons avoisinantes. Vers une heure du matin, les pompes continuaient à noyer les décombres mais tout danger avait disparu. On remarquait sur le lieu du sinistre MM. Henri Cadot, député-maire ; Pouche, commissaire de police ; Wery, premier adjoint ; Voltaire Cadot, secrétaire général de la Mairie ; Crétal, chef de brigade ; Brousse, ingénieur des mines de Bruay ; plusieurs conseillers municipaux et employés des mines et des services communaux ; la brigade de gendarmerie etc. De nombreux actes d'énergie et dévouement sont à signaler.

Nous en avons noté quelques-uns, particulièrement : MM. Henguez et Loiseau des services communeux qui ont dirigé avec une énergie et une initiative louables les opérations de sauvetage ; MM. Berirand, Dufossé et Brousse, ingénieurs des mines ; MM. Adrien Vanpeerstraete, Jules Carlier, Emile Minet, Adrien Capon, Eugène Lepoquet, Eugène Bizard, Ernest Sergeant les agents de la police locale et la gendarmerie ont droit à de vifs hommages.

Nous avons fait prendre en dernière heure des nouvelles de l'opérateur, il est alité et sous le coup d'une forte commotion, mais son état est cependant satisfaisant, ses brûlures ne mettent pas ses jours en danger. Les pertes sont évaluées approximativement à 200.000 fr. Eles sont couvertes en partie par des assurances.

LA TEMPÊTE

La Foire Commerciale de Lille a subi d'importants dégâts

Nous apprenons qu'au cours de la terrible tempête qui ravagea Lille et la région, au cours de la nuit de samedi à dimanche et dimanche matin, la Foire Commerciale de Lille, installée sur le Champ de Mars, a subi d'importants dégâts. Un hangar construit le long de l'avenue des Marronniers, s'est effondré, et aux autres hangars, de nombreuses pennes ont été arrachées. Leur absence met à nu une partie des charpentes des toitures.

Près d'Abbeville, une auto se jeta sur un arbre renversé par le vent

Une femme tuée. Trois autres personnes blessées

Hier matin, à 6 h. 30, une automobile conduite par le chauffeur Thellier, 51 ans transportant M. Bernard, 32 ans, directeur d'une sucrerie à Abbeville ; sa femme, 34 ans ; son fils 2 ans 1/2, ainsi que ses deux neveux, suivait la route de Paris, lorsqu'à la sortie d'Abbeville, le conducteur se jeta sur un arbre renversé en travers de la route par la tempête et qu'il n'avait pas vu. La carrosserie a été défoncée. Mme Bernard a eu la dessus de la tête enlevée et a été tuée sur le coup. M. Bernard a été blessé grièvement à la tête et à l'œil. Son fils a été blessé à la tête et le chauffeur Thellier a eu la mâchoire fracturée. Les deux neveux de M. Bernard sont indemnes, ainsi que sa belle-mère, qui se trouvait également dans sa voiture.

Des arbres déracinés près de Flers-en-Escrebieux

Sur la route Nationale 43 de Lens, entre Flers-en-Escrebieux et Courcelles-lez-Lens sept gros arbres sont tombés. L'automobile du docteur Lourdez, de Libercourt, a été abîmée par la chute de l'un. Sa voiture a été remorquée à Douai.

27 personnes noyées dans le naufrage du "Varna"

Sofia : Vingt-sept personnes, dont vingt-deux hommes d'équipage et cinq passagers ont péri, au cours du naufrage du « Varna », dans la mer de Mermara.

La défense des frontières

Un rapport de M. A. Mahieu sénateur du Nord

Nous avons dit, ces jours derniers, que la Chambre avait voté les projets relatifs au programme naval et à la défense des frontières A ce sujet, il n'est pas sans intérêt de publier quelques extraits de l'intéressant rapport qu'a fait *M. Albert Mahieu*, sénateur du Nord, au nom de la commission des Finances chargée d'examiner le projet de loi portant ouverture de crédits pour l'organisation défensive des frontières.

Le projet de loi, on le sait, a pour but d'autoriser le ministre de la Guerre : 1° à exécuter, dans un délai de cinq ans à partir du 1er janvier 1930, un programme de mise en défense des frontières et un programme de défense antiaérienne du territoire ; 2° à engager, sur les exercices 1930 à 1934 inclus, les dépenses nécessaires se montant à 3 milliards 300.000.000 francs, ainsi divisés : défense des frontières 2.900.000.000 francs ; défense antiaérienne, 400.000.000 francs.

Il comporte essentiellement trois groupes d'organisations définitives :

Celles du Nord ;
Celles du Nord-Est ;
Celles du Sud-Est.

Au sujet de la frontière du Nord, M. Mehleu écrit :

« *La frontière* du *Nord*, des Ardennes à la mer, avec la si dangereuse trouée de l'Oise, ne pourrait qu'être artificiellement barrée de front. C'est aux innombrables voies d'eau des Flandres et de l'Artois comme aux forêts de la Thiérache et de la Flandre que doit être demandé le secours des ressources de la nature. Il est, en effet, de toute impossibilité de ne pas défendre énergiquement cette partie de notre pays qui produit la presque totalité de la houille et d'immenses richesses industrielles et commerciales indispensables aussi bien pour notre défense que pour la vie même du pays. »

M. Mahieu ajoute :

« Evidemment, il ne sera pas possible d'établir des ouvrages de même espèce, soit devant Briey, soit le long de la frontière du Nord, où le terrain ne s'y prête peut-être pas, au milieu des usines et des maisons, mais il faudra y utiliser au maximum les abris naturels qui y existent encore, tels que les forêts et les bois et s'en servir de points d'appui et de rassemblement en comblant les intervalles par des abris de mitrailleuses et des parcs mobiles de fortifications.

« Ce n'est qu'en donnant à nos troupes de couverture les points d'appui nécessaires à une résistance victorieuse, que nous rendrons aux populations de la frontière, si durement éprouvées de 1914 à 1918, la confiance de la sécurité du lendemain. »

Le sénateur de Dunkerque conclut :

« En résumé, votre commission des Finances, soucieuse avant tout d'assurer la sécurité du territoire national, et constatant le caractère nettement défensif des organisations, vous propose d'adopter le projet de loi tel qu'il a été voté par la Chambre des députés. »

La clôture de la session du Parlement

En raison de l'heure tardive à laquelle se sont terminés, la nuit de dimanche à lundi, les débats de la Chambre des députés et du Sénat, nous n'avons pu donner le compte rendu des dernières séances de ces assemblées dans plusieurs de nos éditions.

Nous rappelons donc qu'après le vote de la Chambre, par l'unanimité des 465 votants, du projet des dégrèvements fiscaux, le Sénat a tenu plusieurs séances au cours desquelles il a voté le projet de loi relatif à la mise en chantier de le troisième tranche du programme naval ; il s'est mis d'accord également avec la Chambre à propos du rajustement des salaires des fonctionnaires ; enfin, il a voté le projet des dégrèvements fiscaux tel qu'il l'avait été par la Chambre.

Auparavant, la Commission des Finances du Sénat avait proposé la disjonction des articles de ce projet relatifs aux contributions directes et de les remplacer par une disposition nouvelle. On constate que la Haute-Assemblée n'a pas suivi sa Commission des Finances, puisqu'elle a voté le projet en entier.

La clôture de la session a été prononcée et les travaux parlementaires reprendront le 14 janvier.

Une femme et son fils électrocutés à Auby

Mme Julien Hélin, née Olge Deuphin, domiciliée dans un baraquement situé sur la place de Roost-Werendin, partait avec son fils âgé de 7 ans, sur la route de Pont-de-la-Deûle, en face l'usine des Asiuries, lorsque tous furent électrocutés par la chute d'un câble.

M. le docteur Colleville, de Douai, témoin de l'accident, prit dans sa voiture la femme et l'enfant pour les transporter à l'Hôtel-Dieu à Douai.

Malheureusement le jeune garçon est mort en arrivant. Quant à la mère, brûlée seulement à une jambe, son état n'inspire pas d'inquiétude.

A propos du krach de la Banque des Flandres

Dans les informations publiées à propos du krach de la « Banque des Flandres » il a été dit que « Neuville, qui dirigeait cet établissement avait été acculé par sa gêne de ne pouvoir solder les émissions de « L'Entreprise Générale des Planchers » et des « Magasins Réunis ».

La Société Anonyme des « Magasins Réunis du Nord » nous prie de publier à ce sujet les lignes suivenies :

« L'émission faite pour notre compte a été soldée le 26 septembre 1928, c'est-à-dire, il y a quinze mois. Le renseignement donné est donc erroné.

« Il appartient de plus aux porteurs d'obligations qui n'auraient pas encore encaissé le coupon échu au 1er septembre de réclamer à la faillite de la « Banque des Flandres », le montant intégral des coupons ayant été versé à la « Banque des Flandres » le 20 août 1929, pour qu'elle soit en mesure de les payer le 1er septembre. »

Un ex-marin du Porte qui se croyait riche ruiné par un filou

Ce dernier, un employé de banque avait spéculé avec les économies du brave homme et perdu le demi-million lui appartenant

DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER

Seul de toute la Presse, le « Réveil du Nord » annonçait, il y a une huitaine de jours qu'une nouvelle affaire de rafle de l'épargne allait bientôt connaître le jour dans la région boutonnaise.

Nous ajoutions même qu'un des plus actifs avocat du barreau de Boulogne avait déposé une plainte au Parquet et qu'une enquête était en cours.

Par ailleurs, une instruction avait été ordonnée. Très prochainement, nous savons qu'un interrogatoire va avoir lieu, à l'issue duquel il y aura arrestation. Et le titulaire sera d'abord inculpé d'abus de confiance, avant que de l'être pour faux et usage de faux, outre d'autres inculpations subsidiaires. Peut-être même que, par ricochet, les dirigeants d'une banque locale auront à répondre devant la justice. Mais, n'anticipons pas sur ce sujet pour le moment.

Soulignons toutefois que les événements confirment la valeur des affirmations que nous avons lancées ces jours derniers.

Dans l'affaire qui nous occupe, un employé de banque, que, jusqu'à plus ample développement de l'enquête, nous désignerons par Y..., a profité de la confiance d'un brave et économe chef de famille du Portel, M. X..., père d'une dizaine d'enfants, pour spéculer des deniers lui ayant été confiés. Il fallut une circonstance toute fortuite : la constitution d'une dot à des enfants, pour qu'on s'aperçut des agissements mathonnêtes de Y... Malheureusement, ce dernier avait déjà englouti les économies du Portelois et plus d'un demi-million avait été perdu dans une spéculation véreuse.

Sans doute, la victime ne perdra pas tout, car l'établissement bancaire devra — si arrangement n'est pas déjà fait — rembourser tout ou partie, en tant que civilement responsable des faits et gestes de son indélicat employé.

Voyons les faits :

La petite fortune d'un marin économe

Par un labeur acharné, non exempt de vicissitudes qui s'abattent sur le monde des marins, un brave habitant du Portel, M. X..., avait réussi à s'assurer une belle aisance. Et tout aurait été pour le mieux, dans le meilleur des mondes, permi cette belle famille d'une dizaine de membres, si son chef, trop confiant, ne venait d'être victime d'un malhonnête personnage...

Voulant jouir d'un repos durement gagné, vers l'an 1926, M. X... vendait à un comptoir anglais son beleau de pêche. Une bonna affaire, puisqu'il le cède 2.750 livres sterling, payées « rubis sur l'ongle ».

Très économe, le marin portelois, par surcroît, peu à la page, en ce qui concerne les opérations bancaires, confia l'argent à charge d'acheter de solides rentes françaises, à un employé de banque boulonnais avec lequel il était en relations et qui avait déjà effectué des opérations semblables.

Y... s'acquitta tout d'abord très scrupuleusement de la mission que lui avait confié le marin.

Ruiné par le spéculateur sans scrupule

Le brava homme trop confiant alla jusqu'à remettre à Y... les clefs du coffre dans lequel étaient déposées les valeurs. Y... régulièrement devait détacher les coupons et en ajouter le montant, soit au compte particulier de son mendant, soit lui remettre tout ou partie des rentes.

Quel mobile poussa certain jour Y... à risquer sa chance sur le terrain de la spéculation ? Les coupons y passèrent tout d'abord, puis les echats à terme étant loin d'avoir été heureux, Y..., sous le couvert de faux avis de vente, entama le portefeuille même de M. X...

A ce train-là, l'engloutissement de la fortune de ce dernier allait être assez rapide, avec toutefois, des alternatives de gains et de pertes.

L'état actuel de l'enquête ouverte, n'aurait-il pas établi que les spéculations de Y... atteignirent le chiffre coquet de *quatorze à quinze millions ?*

Un pauvre père qui voulait rendre ses enfants heureux

Il y a quelque temps M. X... voulut constituer une dot à deux de ses enfants : un cadeau de cinquante mille francs à chacun, croyons-nous savoir.

Il alla trouver Y... et lui demanda l'état exact de son compte.

Quels ne furent sa surprise et son étonnement d'apprendre qu'au lieu d'être créditeur, son compte était débiteur d'environ 27.000 fr.

Et le trop confiant marin, qui devait avoir en banque plus d'un demi-million : 530.000 fr. environ, si nos renseignements sont exacts, demanda des explications. On devine ce qu'elles furent.

Et, dans le but de ne pas trop ébruiter l'affaire, semble-t-il, la banque s'efforça d'arranger les choses.

L'arrestation de l'homme qui le vola est imminente

Mais M. X..., par l'organe de son avocat, porta plainte et l'affaire suit son cours.

On garde naturellement à ce sujet le plus grand secret. Cependant nous pouvons croire que l'arrestation de Y... n'est plus qu'une question de jours, sinon d'heures...

Et le prison de Boulogne abritera un algre-fin de plus : deux en l'espace d'un mois.

Quel va être le troisième, car on parle d'une troisième affaire.

P. M.

Cinquante millions d'or passent par Boulogne

Hier soir, par la malle « Maid of Orléans » sont arrivées de nombreuses caisses contenant un total de 50 millions environ d'or en barres qui ont été déberquées sous la surveillance de la police spéciale et embarquées dans un wagon plombé à destination de Paris.

FEUILLETON DU 31 DÉCEMBRE 1929. — N° 45

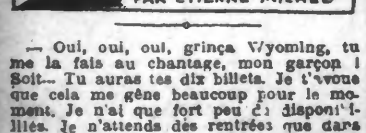

— Oui, oui, oui, grinça Wyoming, tu me la fais au chantage, mon garçon ! Soit... Tu auras tes dix billets. Je t'avoue que cela me gêne beaucoup pour le moment. Je n'ai que fort peu de disponibilités. Je n'attends des rentrées que dans quatre mois, et encore viennent-elles de l'Inde. Pour faire face à mes dépenses et aux tiennes, je vais être contraint de prendre une détermination qui... que... de donner ici ou là quelques représentations sensationnelles de spiritisme, que sais-je ?... Si, au moins, le mariage que je rêve pour toi pouvait aboutir !...

— Je vais vous en parler, de ce mariage, Monsieur, répondit calmement René de Laisy. Mais, auparavant, permettez-moi de vous poser une question... peut-être indiscrète... au sujet de la gêne momentanée où vous vous trouvez, un peu par ma faute, hélas !...

— Pose, mon garçon, répliqua le professeur.

— Mme Valmon ne vous paie donc pas les soins de beauté que vous lui donnez ?

Irène tressaillit en entendant son nom.

— Mme Valmont m'a payé, et au delà, le prix de son traitement, répondit-il. Je regrette même d'avoir accepté de l'argent d'elle. La joie seule de lui avoir rendu son visage de jeune femme aurait dû me payer, et au delà, de tous mes soins.

En parlant d'Irène, Wyoming était frémissant. Ses doigts s'agitaient nerveusement et son visage, pourtant pâle d'ordinaire, était devenu livide, comme si tout le sang de son corps lui avait reflué au cœur.

— Ah ! tu ne sais pas, René, continua-t-il, ce que c'est d'avoir tout le temps cette femme près de moi !... C'est infernal et divin en même temps !... C'est un foyer ardent qui me dévore, c'est une puissance qui me foudroie, c'est une fleur qui me fait défaillir... Je tremble à la pensée qu'un jour je pourrais me séparer d'elle. Et c'est pourquoi je remue ciel et terre, j'échafaude projets sur combinaisons, je deviens un Machiavel passionné, afin d'essayer de reculer cette redoutable échéance.

René le regardait avec surprise. Wyoming lui saisit brutalement le poignet :

— Je dois te paraître un fou, hein ?... Les paroles que je prononce n'ont pas de sens pour toi... Et pourtant ! pourtant !... Si je te disais jusqu'au bout : secret qui m'étouffe, tu verrais, tu comprendrais que tout ce que je fais est voulu, pesé, calculé... Je vais vers un but, un but merveilleux, formidable... Et pour y parvenir, rien ne me coûte !... C'est pourquoi, jeune insensé, je me rlie despotiquement à tes caprices, je paie tes dettes, et je te dis : Epouse Madeleine Gattet, coûte que coûte !

— Madeleine Gattet ! balbutia Irène en s'appuyant à la muraille, pour ne pas tomber.

— Oui, oui, poursuivit Wyoming de plus en plus exalté... tu ne peux pas comprendre, pour le moment... Je t'expliquerai tout... un jour, quand il le faudra... Ce que je demande, c'est de m'obéir avaglément, entends-tu bien, aveuglément !

— Vous me faites mal, Monsieur ! s'écria René en se dégageant de l'étreinte de l'opiomane.

— As-tu fais ta demande ?

— Oui, je l'ai faite à M. Chautin, l'oncle de Madette, et hier, j'ai passé toute la journée avec elle, sa grand'mère et son oncle.

— Bravo !... Sens-tu que tu plais à cette jeune fille ?

— Je ne saurais encore vous répondre, Monsieur, répliqua de Laisy. Mais avant d'aller plus loin, je tiens à vous poser quelques questions.

Wyoming, un peu interloqué, fixa de ses yeux ardents le jeune homme résolu.

— Pose, mon ami, nous verrons si je puis y répondre !

— Lorsque je ferai ma demande officielle à la grand'mère de Madette, je serai bien obligé de lui donner quelques détails sur mes origines, sur ma famille. Or, je vous le confesse, je suis un enfant naturel, élevé par des inconnus. Je n'ai pas connu ma mère, et j'ignore à qui je dois le nom que je porte.

Un long silence suivit ces paroles.

Le cœur d'Irène Valmont battait à se rompre. Collée derrière le rideau de lampas du petit salon, les mains crispées à la tenture de soie grise qui ornait le coulloir au fond duquel elle était dissimulée, elle faisait un visible effort pour se tenir debout.

L'afflux de son sang lui martelait les tempes. Ses oreilles commençaient à bourdonner.

Tout à coup, elle manqua de pousser un cri, quaiqu'un venait de la frôler.

Elle se retourna : Rao était à côté d'elle.

Certes, le domestique indou fut aussi surpris de la rencontrer contre cette portière, qu'Irène fut bouleversée de le voir à son côté, car il la regarda avec des yeux chargés de reproche et de colère et fit un mouvement pour soulever le lourd rideau.

Mme Valmont l'arrêta en posant un doigt sur ses lèvres.

Rao remua lentement la tête de droite à gauche, et, d'un regard sévère, lui montra la portière derrière laquelle les deux hommes conversaient.

Irène qui, pour rien au monde, aurait voulu quitter sa place, eut une idée de génie. Elle prit la rose qu'elle mâchonnait nerveusement, y posa ses lèvres et la tendit à Rao.

Ce dernier se mit à trembler comme une feuille, prit la fleur de pourpre, s'agenouilla, baisa respectueusement